



PRIX SANTE EN ENTREPRISE 2008

un **nouvel** enjeu pour le **monde** du **travail**.

«Bien-être au travail.»



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la Santé - Division de la Santé au Travail

Le prix santé en entreprise.

L'entreprise citoyenne s'honore à soigner le lieu de vie ou s'exerce le travail, et se grandit à promouvoir toutes pratiques, améliorant la prévention des risques, et la santé des travailleurs.

Ce prix, au-delà du symbole, fait connaître et reconnaître les entreprises en pointe dans le progrès social, suscite émulation et prise de conscience auprès des autres.

N'hésitez-plus à mettre en place une politique pérenne de santé, et inscrivez-vous au concours pour être parmi les lauréats.

Thème 2008: «Bien-être au travail.»

- Prévention des addictions (Tabac, Alcool, Drogues)
- Accompagnement des travailleurs vieillissants, malades ou présentant une capacité de travail réduite
- Prévention et traitement des problèmes psycho-sociaux, tels stress excessif, harcèlement moral et violence au travail

Comment participer ?

Les dossiers de participation et le règlement du concours se trouvent sur le site: www.ms.etat.lu

Les projets retenus seront ceux qui répondent à deux grands critères:

La mise en place de bonnes pratiques et leur pérennisation.

La mise en place d'initiative bénéfique à la santé publique.

Le jury.

Siégeant indépendamment de toute tutelle, ses membres examinent les dossiers de candidature. Ils représentent la Direction de la Santé, la Division de la Santé, le Club européen de la santé, l'Association d'Assurances contre les accidents et un représentant de l'Inspection du travail et des mines.

Les éléments pris en considération sont :

La présentation et la compréhension du dossier.

La conception, l'innovation et la cohérence.

L'Acceptation et la participation des travailleurs.

Les résultats immédiats à espérer, l'efficacité et le budget alloué.

La pérennisation des projets.

L'intérêt pour la santé publique.

Respect de la législation santé et sécurité et droit du travail.

Esprit d'entreprise et responsabilité sociétale.

Le dépôt des dossiers.

Les dossiers sont à déposer avant:

le 15 octobre 2008.

L'adresse est:

Ministère de la Santé

Division de la Santé au Travail

Villa Louvigny

Allée Marconi

2120 Luxembourg

Pour plus d'informations.

Ministère de la santé

Division de la Santé au Travail

Tél +352 247 85693

Fax : +352 46 79 60

www.ms.etat.lu



*le trophée 2007
réalisé par C. Gorza*